AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0620
FR0000121964-FS0296

12 mai 2015

Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

KLEPIERRE

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 12 mai 2015, la société anonyme BNP Paribas (16 boulevard des Italiens, 75009 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 7 mai 2015, directement et indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE et détenir, directement et indirectement, 20 586 403 actions KLEPIERRE représentant autant de droits de vote, soit 6,55% du capital et des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	% capital et des droits de vote
BNP Paribas	20 468 054	6,51
UCB Bail 2[2]	1 899	ns
Cardif Assurance Vie[2]	10 058	ns
BNP Paribas Securities Services[2]	106 392	0,03
Total BNP Paribas	**20 586 403**	**6,55**

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions KLEPIERRE dans le cadre d'un placement privé d'« *accelerated book building* » auprès d'investisseurs institutionnels.

À cette occasion, la société anonyme BNP Paribas a déclaré avoir franchi individuellement en baisse les seuils de 10% du capital et des droits de vote de la société KLEPIERRE.

———

[1] Sur la base d'un capital composé de 314 356 063 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.